Zone de police
du Tournaisis

AVIS

Le collège de police porte à la connaissance du public qu'en application de l'article 33 de la Loi sur la Police Intégrée et le l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), la modification budgétaire n°1 du service ordinaire et du service extraordinaire de l'année 2026 de la zone de police du Tournaisis voté par le collège de police en séance du 12 novembre 2026 est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la zone, rue du Becquerelle, 24 à 7500 Tournai, où chacun peut en prendre connaissance, sans déplacement.

Tournai, le 13 novembre 2026

Le chef de corps,
Dominique Debrauwere

La présidente du collège,
Marie Christine Marghem